



<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 62 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 26 Absent(s) excusé(s) : 31 Absent(s) : 8</i>
--	---	---

Date de convocation : 30 septembre 2025

Vote(s) pour : 88  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

### Séance du Lundi 6 octobre 2025,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n° 2025-10-06-CM-15 :

**Prorogation et révision du Programme Local de l'Habitat (PLH).**

Rapporteur : Monsieur Frédéric NAVROT

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 qui instaure le Programme Local de l'Habitat (PLH) comme document de planification de l'habitat élaboré par une intercommunalité définissant les politiques de logement et d'hébergement mises en œuvre sur le territoire pour 6 ans,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L302-1 à L302-4-2,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020, adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de Metz Métropole,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 30 septembre 2024, adoptant le bilan triennal du PLH,

VU l'avis favorable du Préfet en date du 4 février 2025 au bilan à triennal du PLH présenté au bureau du Comité Régional de l'Habitat et du Logement,

CONSIDERANT l'intérêt de proroger pour une durée maximale de deux ans le PLH engagé afin de réaliser les études nécessaires à sa révision,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'accord du Préfet pour proroger de deux ans l'actuel PLH,

APPROUVE la mise en œuvre de la révision du PLH actuel,

S'ENGAGE à l'élaboration d'un nouveau PLH.

NAVROT

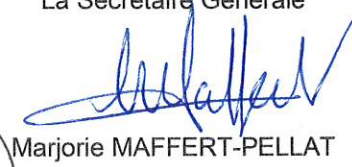
Metz, le 7 octobre 2025

Le Secrétaire de séance



Damien PARMENTIER  
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20251006-2025-10-CM15-DE

**Numéro de l'acte :** 2025-10-CM15  
**Date de décision :** lundi 6 octobre 2025  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Prorogation et révision du Programme Local de l'Habitat (PLH)  
**Classification :** 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 09/10/2025  
**Numéro AR :** 057-200039865-20251006-2025-10-CM15-DE  
**Document principal :** 99\_DE-15.pdf

#### Historique :

08/10/25 15:26	En cours de création	
08/10/25 15:45	En préparation	Catherine DELLES
09/10/25 10:12	Reçu	Catherine DELLES
09/10/25 10:13	En cours de transmission	
09/10/25 10:18	Transmis en Préfecture	
09/10/25 10:24	Accusé de réception reçu	